

Malgré nos efforts, ce document pourrait comporter des obstacles à l'accessibilité. Si vous éprouvez des difficultés à le lire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone, au **418 528-0422** ou, sans frais, au **1 888 353-2846** ; ou par courriel, à l'adresse [info@electionsquebec.qc.ca](mailto:info@electionsquebec.qc.ca).



# Bilan & perspectives 2025

## Financement politique

Exercice terminé le 31 décembre 2025

© Directeur général des élections du Québec, 2026  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-555-03429-7

# Table des matières

|                                                                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Mot du directeur général des élections</b> .....                                                                        | 4  |
| <b>Faits saillants 2025</b> .....                                                                                          | 5  |
| Financement politique provincial .....                                                                                     | 5  |
| Financement politique municipal .....                                                                                      | 7  |
| <b>Bilan 2025 en matière de financement politique</b> .....                                                                | 9  |
| Contributions politiques .....                                                                                             | 9  |
| Traitement des contributions provinciales .....                                                                            | 9  |
| Traitement des contributions municipales .....                                                                             | 11 |
| Traitement des contributions scolaires .....                                                                               | 12 |
| Réclamation des contributions non conformes .....                                                                          | 13 |
| Financement public .....                                                                                                   | 14 |
| Palier électoral provincial .....                                                                                          | 14 |
| Palier électoral municipal .....                                                                                           | 19 |
| Travaux de vérification des rapports des entités autorisées .....                                                          | 20 |
| Palier électoral provincial .....                                                                                          | 21 |
| Palier électoral municipal .....                                                                                           | 25 |
| Palier électoral scolaire .....                                                                                            | 28 |
| Élections générales municipales du 2 novembre 2025 .....                                                                   | 29 |
| Élections partielles provinciales tenues en 2025 .....                                                                     | 30 |
| Terrebonne .....                                                                                                           | 30 |
| Arthabaska .....                                                                                                           | 30 |
| Campagnes à la direction tenues en 2025 .....                                                                              | 31 |
| Palier électoral municipal .....                                                                                           | 31 |
| Palier électoral provincial .....                                                                                          | 31 |
| Activités législatives .....                                                                                               | 31 |
| <i>Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver</i><br><i>l'intégrité du processus électoral</i> ..... | 31 |
| Amélioration de l'offre de service .....                                                                                   | 34 |
| Bonification de l'offre de formation .....                                                                                 | 34 |

|                                                                                                   |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Informatisation des outils .....                                                                  | 36        |
| Historique des contributions en ligne disponible<br>sur le site Web d'Élections Québec .....      | 36        |
| Contribution par débits préautorisés en ligne .....                                               | 36        |
| Gestion des livrets de contribution .....                                                         | 37        |
| Formulaire Web pour transmettre les avis d'intention des tiers .....                              | 38        |
| Protection des élus et retrait des codes postaux<br>du registre des donatrices et donateurs ..... | 38        |
| <b>Perspectives pour l'année 2026 .....</b>                                                       | <b>39</b> |
| Préparation des élections générales provinciales .....                                            | 39        |
| Dépenses de publicité partisane préélectorale des tiers .....                                     | 39        |
| Dépenses préélectorales des partis politiques .....                                               | 40        |
| Veille des mutations organisationnelles chez les partis politiques .....                          | 40        |
| Projets informatiques .....                                                                       | 40        |
| Autres événements prévus en 2026 .....                                                            | 40        |
| <b>Conclusion .....</b>                                                                           | <b>41</b> |

## Liste des tableaux

|                   |                                                                                                                                                                                                 |    |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Tableau 1</b>  | Sommaire des contributions provinciales traitées en 2025.....                                                                                                                                   | 10 |
| <b>Tableau 2</b>  | Sommaire des contributions municipales traitées en 2025.....                                                                                                                                    | 11 |
| <b>Tableau 3</b>  | Contributions non conformes réclamées en 2025.....                                                                                                                                              | 14 |
| <b>Tableau 4</b>  | Montants des allocations versées en 2025<br>aux partis politiques autorisés.....                                                                                                                | 16 |
| <b>Tableau 5</b>  | Revenus d'appariement versés en 2025<br>aux entités politiques autorisées .....                                                                                                                 | 17 |
| <b>Tableau 6</b>  | Remboursement des frais d'audit et des frais de certification versés<br>aux partis politiques autorisés en 2025 .....                                                                           | 18 |
| <b>Tableau 7</b>  | État des rapports financiers des partis politiques<br>vérifiés en 2025 et en 2024.....                                                                                                          | 21 |
| <b>Tableau 8</b>  | État des rapports financiers annuels des instances de partis politiques<br>vérifiés en 2025 .....                                                                                               | 22 |
| <b>Tableau 9</b>  | État des rapports financiers de fermeture d'instances vérifiés en 2025 .....                                                                                                                    | 23 |
| <b>Tableau 10</b> | État d'avancement des travaux de vérification des rapports de dépenses<br>électorales des candidates et candidats de partis ainsi que des rapports<br>de candidats indépendants autorisés ..... | 23 |
| <b>Tableau 11</b> | État d'avancement des travaux de vérification des rapports de revenus<br>et dépenses de campagne des candidates et candidats à la direction<br>d'un parti politique .....                       | 24 |
| <b>Tableau 12</b> | État d'avancement des travaux sur les rapports financiers municipaux<br>de 2022, 2023 et 2024 .....                                                                                             | 25 |
| <b>Tableau 13</b> | État d'avancement des travaux portant sur les rapports financiers<br>de fermeture de 2024 et 2025.....                                                                                          | 26 |
| <b>Tableau 14</b> | État d'avancement des travaux effectués sur les rapports liés<br>aux élections partielles tenues en 2024 .....                                                                                  | 26 |
| <b>Tableau 15</b> | Rapports financiers additionnels liés aux élections partielles tenues<br>en 2022, en 2023 et en 2024.....                                                                                       | 27 |
| <b>Tableau 16</b> | Rapports des revenus et dépenses lors de campagnes à la direction<br>tenues en 2024 et en 2025 .....                                                                                            | 27 |
| <b>Tableau 17</b> | Rapports financiers d'électrices et d'électeurs autorisés.....                                                                                                                                  | 28 |
| <b>Tableau 18</b> | Rapports de candidates et candidats autorisés .....                                                                                                                                             | 28 |

## Mot du directeur général des élections

L'année 2025 a été ponctuée de travaux majeurs dans plusieurs chantiers liés au financement politique. Nos équipes se sont mobilisées pour travailler avec rigueur sur les élections générales municipales, sur les élections partielles provinciales, sur les campagnes à la direction de partis politiques et sur les travaux législatifs qui ont mené à la modernisation de divers aspects des lois électorales.

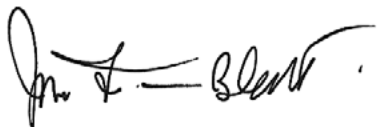
Ce rapport témoigne du rôle essentiel qu'exerce Élections Québec pour assurer l'intégrité, la transparence et l'équité du financement politique. Les données présentées dans ce rapport illustrent non seulement l'ampleur des travaux réalisés, mais aussi l'évolution constante des pratiques, des besoins et des défis liés à cet aspect de notre mission. L'année 2025 nous a permis d'améliorer nos outils, de moderniser nos processus et d'adapter notre accompagnement afin de mieux soutenir les entités politiques et les divers intervenants.

Les nouvelles obligations découlant de la *Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral* entreront graduellement en vigueur en 2026. Elles marquent un tournant important. Elles visent notamment à encadrer certaines dépenses publicitaires effectuées avant les élections générales provinciales et à simplifier les exigences administratives associées aux contributions politiques. Nous appliquerons ces nouvelles mesures avec le souci de cohérence, de clarté, de transparence et de collaboration qui guide les actions de notre institution.

Je tiens à souligner le professionnalisme et l'engagement des équipes d'Élections Québec. Leur travail soutenu, combiné à la participation essentielle des intervenants scolaires, municipaux et provinciaux, permet au système de financement politique de demeurer robuste et équitable.

En cette année d'élections générales provinciales, nous sommes résolus à accompagner tous les acteurs du milieu politique et à assurer une reddition de comptes transparente. Ce rapport reflète notre volonté de maintenir la confiance du public et de contribuer activement à la vitalité démocratique de notre société.

Le directeur général des élections,

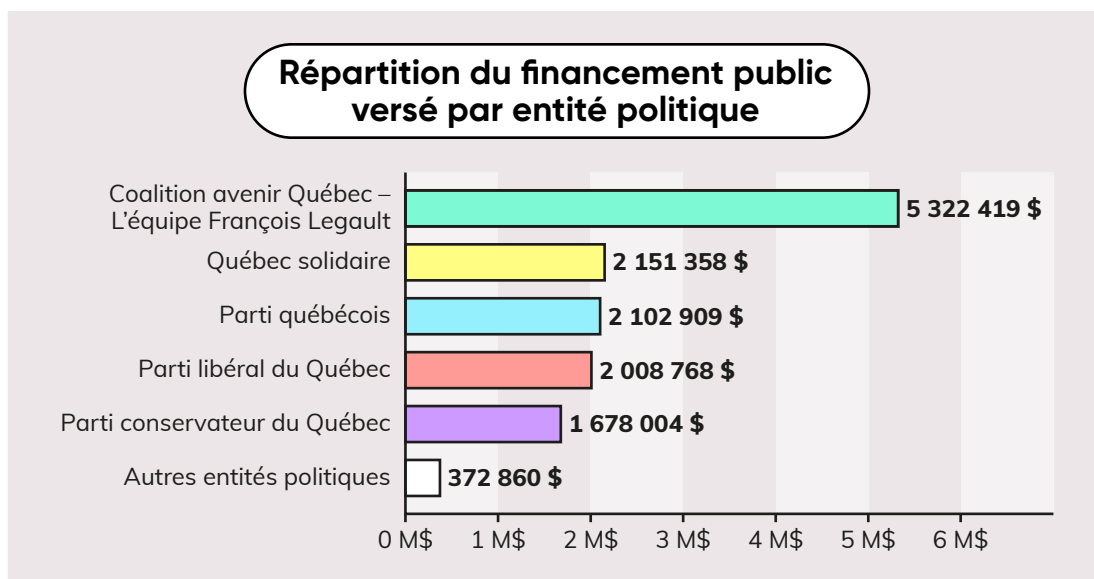
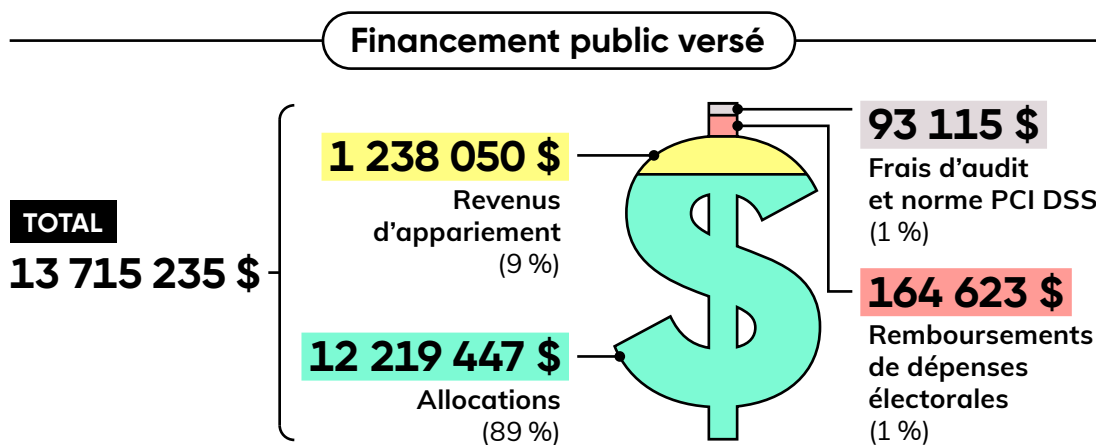
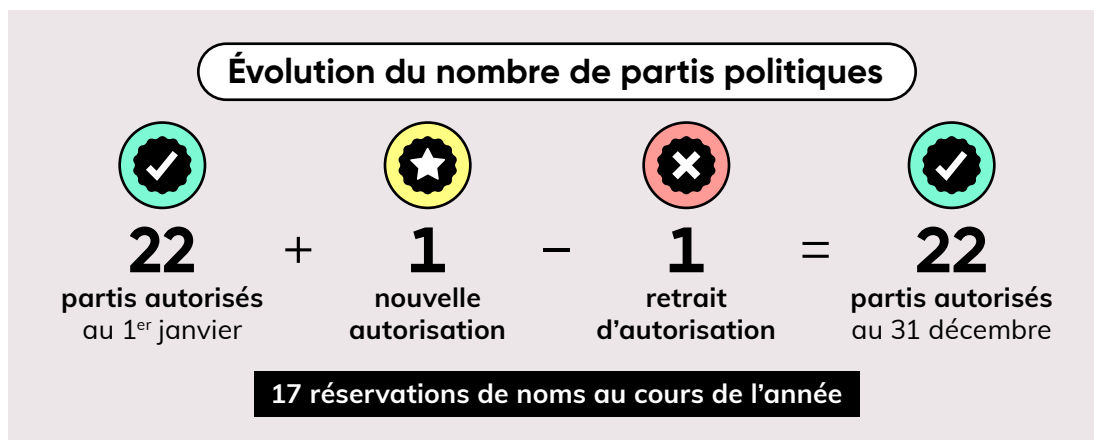


Jean-François Blanchet

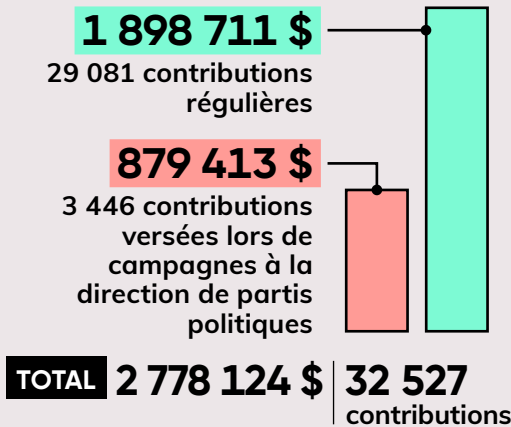


# Faits saillants 2025

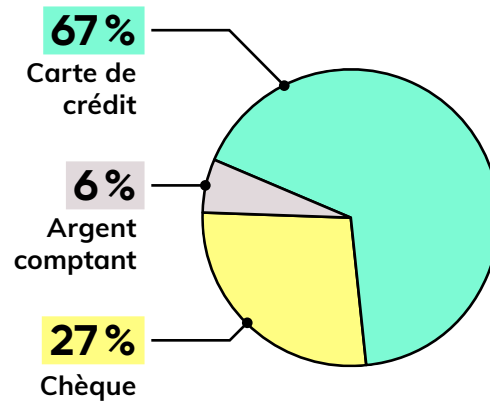
## Financement politique provincial



### Contributions politiques traitées

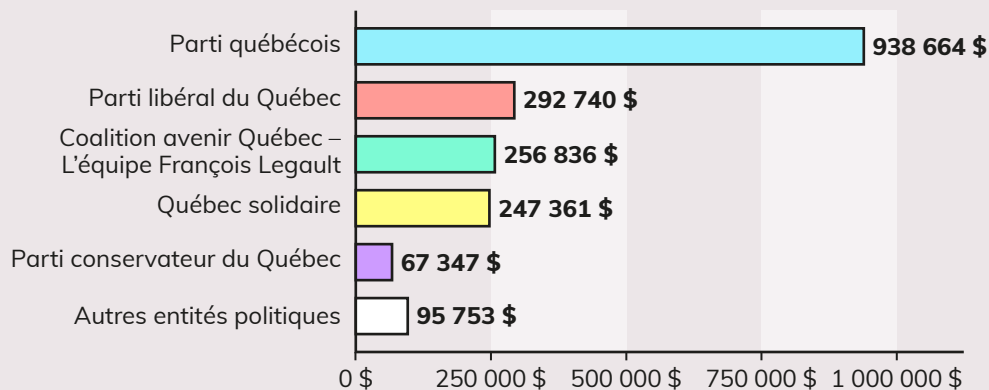


### Modes de paiement utilisés\*

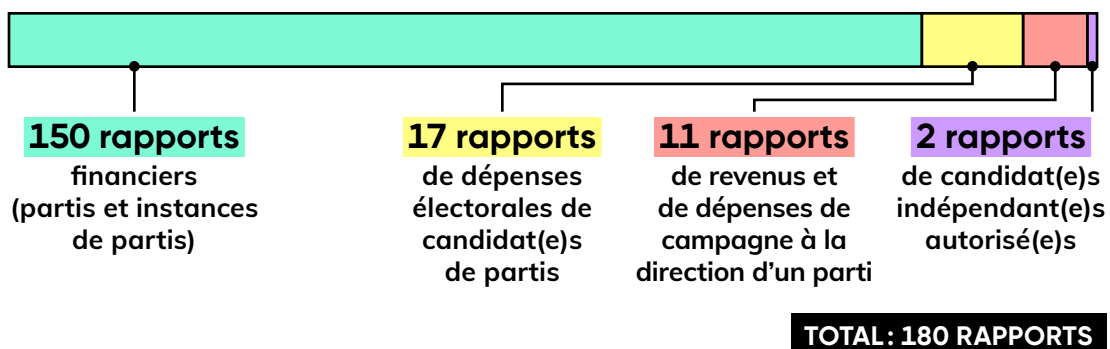


\* Contributions régulières.

### Montant des contributions destinées aux entités politiques

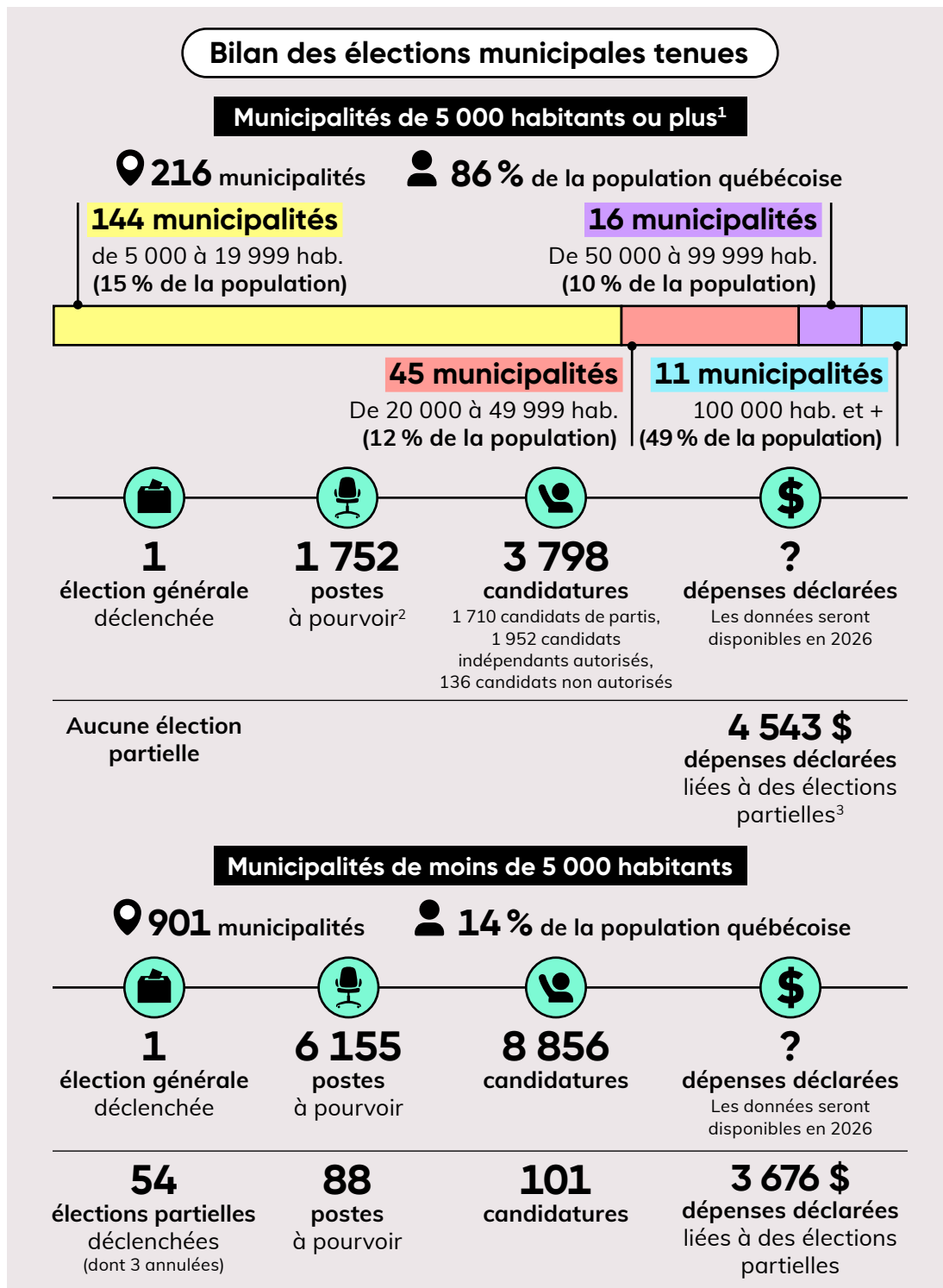


### Nombre de rapports vérifiés





# Financement politique municipal



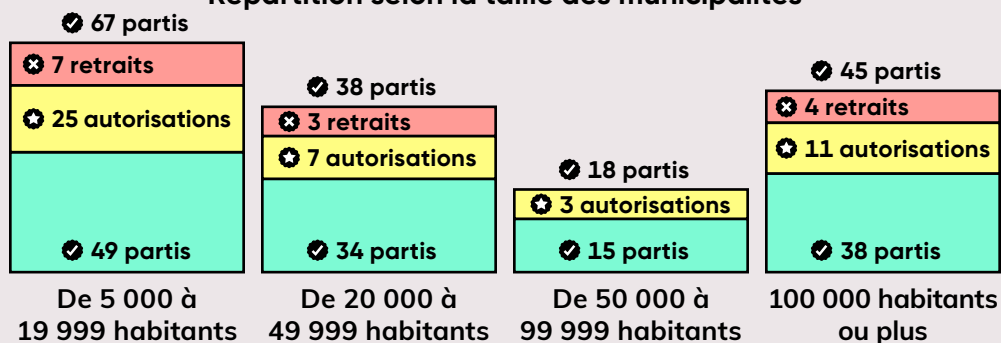
1. Ces données se basent sur le décret de population 1792-2024 (2024) 156 G. O. Q. II, 7502, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce dénombrement inclut aussi les 20 municipalités régionales de comté (MRC) de 5 000 habitants ou plus assujetties au suffrage universel pour l'élection de leur préfète ou préfet.
2. Selon les [Données relatives aux élections générales municipales de 2025 – Compilation et traitement statistique](#).
3. Ces dépenses, qui sont liées à des élections partielles tenues en 2024, ont été déclarées dans des rapports remis en 2025. Puisque la date limite pour la remise des rapports liés aux élections générales de 2025 est le 2 février 2026, le portrait des dépenses électorales qui y sont liées sera présenté l'année prochaine.

## Évolution du nombre de partis politiques municipaux autorisés

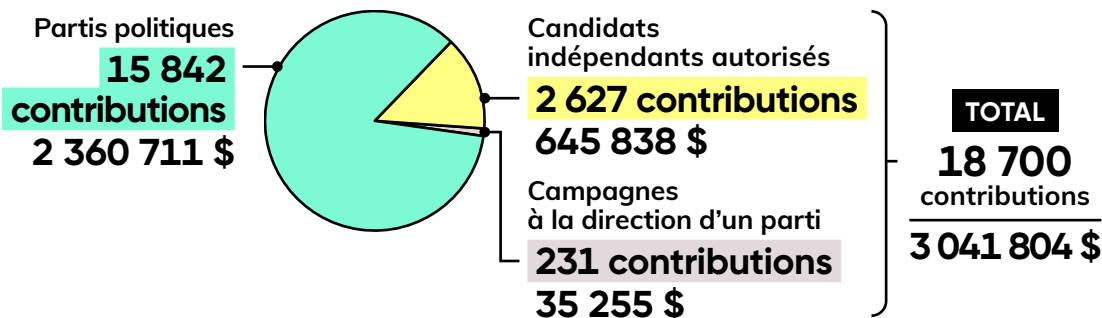


23 réservations de noms au cours de l'année

### Répartition selon la taille des municipalités



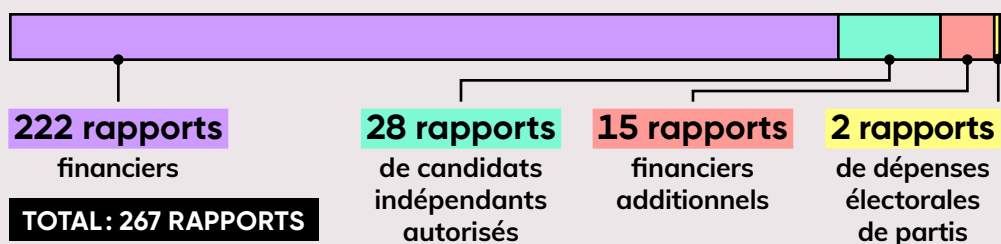
## Contributions politiques traitées



## Budget prévu pour les allocations aux partis politiques municipaux



## Nombre de rapports vérifiés





# Bilan 2025

## en matière de financement politique

### Contributions politiques

#### Traitement des contributions provinciales

Les contributions destinées aux partis politiques provinciaux sont d'abord transmises au directeur général des élections, qui effectue une vérification de conformité. Il transfère ensuite les contributions aux entités politiques concernées. La majorité de ces contributions sont effectuées par carte de crédit sur la plateforme sécurisée disponible sur le site Web d'Élections Québec. Les versements en argent comptant, qui doivent être de 50 \$ ou moins, sont remis directement à l'entité politique autorisée, qui les encaisse par l'intermédiaire de son représentant officiel et en informe Élections Québec.

En 2025, Élections Québec a traité 29 081 contributions : 13 335 contributions de 50 \$ ou moins et 15 746 de plus de 50 \$. Ces apports représentent 1 898 711 \$ en revenus autonomes pour les partis politiques, sous réserve de leur conformité. Ce montant représente une hausse de près de 9 % par rapport à l'année précédente.

La carte de crédit demeure le mode de paiement prédominant (67 %), suivi du chèque (27 %) et de l'argent comptant (6 %). Chaque contribution doit être accompagnée d'une fiche qui est transmise à Élections Québec pour analyse. L'institution surveille attentivement les modes de paiement afin que la gestion du financement politique soit rigoureuse et conforme.

Chaque année, une électrice ou un électeur peut verser jusqu'à 100 \$ à chaque parti politique et à chaque candidat ou député indépendant autorisé. Lors d'élections générales ou partielles, chaque électeur peut verser jusqu'à 100 \$ supplémentaires. Lors d'élections partielles, seuls les électeurs de la circonscription en élection peuvent verser ce montant additionnel ; ils peuvent le faire à compter de la vacance du siège et jusqu'au 30<sup>e</sup> jour suivant le scrutin.

Lors d'une course à la direction, les électrices et les électeurs peuvent verser des contributions à un ou à plusieurs des candidates et candidats à la direction du parti. Un électeur peut verser jusqu'à 500 \$ à l'ensemble des candidats participant à une campagne à la direction. Les contributions versées dans le cadre d'une telle campagne sont faites au bénéfice du candidat, et non du parti. Ces contributions sont donc indépendantes du montant maximal de 100 \$ que l'électeur peut verser au parti chaque année.

Dans le cadre de la campagne à la direction du Parti libéral du Québec, qui s'est terminée le 14 juin 2025, Élections Québec a traité un montant total de 796 970 \$ en contributions. Dans le cadre de la campagne de Québec solidaire, qui s'est terminée le 8 novembre 2025, l'institution a traité 82 443 \$ en contributions.

**TABLEAU 1** Sommaire des contributions provinciales traitées en 2025

| Entité politique                                    | Nombre de contributions | Montant des contributions |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Parti québécois                                     | 13 123                  | 938 664 \$                |
| Parti libéral du Québec                             | 3 812                   | 292 740 \$                |
| Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault | 2 824                   | 256 836 \$                |
| Québec solidaire                                    | 6 045                   | 247 361 \$                |
| Parti conservateur du Québec                        | 1 000                   | 67 347 \$                 |
| Union nationale                                     | 1 501                   | 42 057 \$                 |
| Va vers toi                                         | 259                     | 14 925 \$                 |
| Climat Québec                                       | 168                     | 13 614 \$                 |
| Parti canadien du Québec                            | 120                     | 8 446 \$                  |
| Parti marxiste-léniniste du Québec                  | 89                      | 7 642 \$                  |
| Parti communiste du Québec                          | 25                      | 1 737 \$                  |
| Bloc pot                                            | 22                      | 1 095 \$                  |
| Équipe autonomiste                                  | 14                      | 945 \$                    |
| Démocratie directe                                  | 12                      | 684 \$                    |
| Québec innovant                                     | 12                      | 640 \$                    |
| Parti vert du Québec                                | 6                       | 452 \$                    |
| Parti culinaire du Québec                           | 7                       | 345 \$                    |
| Parti libertarien du Québec                         | 6                       | 263 \$                    |
| Parti accès propriété et équité                     | 2                       | 120 \$                    |
| Bloc Montréal – Équipe Balarama Holness             | 2                       | 105 \$                    |
| Parti nul                                           | 1                       | 20 \$                     |
| Alliance pour la famille et les communautés         | 1                       | 10 \$                     |
| Candidates et candidats indépendants autorisés      | 30                      | 2 663 \$                  |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>29 081</b>           | <b>1 898 711 \$</b>       |

## Traitement des contributions municipales

Au palier électoral municipal, les contributions sont versées directement aux entités politiques, contrairement au palier provincial. Les entités politiques doivent ensuite transmettre les renseignements relatifs aux contributions qu'elles ont reçues à Élections Québec, qui vérifie leur conformité. Les représentantes officielles et représentants officiels des partis politiques municipaux autorisés doivent transmettre les copies de leurs reçus de contribution ainsi que les preuves de paiement qui y sont liées tous les trois mois. Les candidats indépendants autorisés remettent ces copies à la trésorière ou au trésorier de leur municipalité en même temps qu'ils déposent leurs rapports de candidat indépendant autorisé ou leur rapport financier additionnel. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ces reçus ne permettent plus aux donateurs d'obtenir un crédit d'impôt, puisque le ministère des Finances a aboli cette mesure dans son budget.

Lors d'une année d'élections générales et lors d'élections partielles, les électrices et les électeurs peuvent verser jusqu'à 100 \$ en contributions additionnelles, en plus de leur contribution annuelle maximale de 100 \$. Pour leur part, les candidates et candidats peuvent verser jusqu'à 800 \$ de plus au bénéfice de leur propre campagne, ce qui porte le total de leur propre contribution à 1 000 \$ l'année de l'élection.

En 2025, Élections Québec a traité 18 469 contributions destinées aux partis politiques et aux candidats indépendants des municipalités de 5 000 habitants ou plus. Le montant total de ces contributions est de 3 006 549 \$. Les contributions destinées aux partis politiques totalisaient 2 360 711 \$, alors que celles versées aux candidats indépendants autorisés s'élevaient à 645 838 \$. Élections Québec a dû effectuer des interventions additionnelles pour pouvoir analyser la conformité de 19 % des contributions municipales qu'elle a traitées en 2025.

Puisque les entités politiques transmettent l'information au sujet de leurs contributions à Élections Québec à divers moments, le portrait complet des contributions reçues au cours de l'année financière 2025 n'est pas encore disponible. Les vérifications se poursuivront au cours des prochains mois et les données enregistrées seront publiées à l'automne 2026 sur le [site Web d'Élections Québec](#).

**TABLEAU 2** Sommaire des contributions municipales traitées en 2025<sup>4</sup>

| Entité politique                          | Montant total | Pourcentage |
|-------------------------------------------|---------------|-------------|
| Partis politiques                         | 2 360 711 \$  | 79 %        |
| Candidat(e)s indépendant(e)s autorisé(e)s | 645 838 \$    | 21 %        |

4. Selon les données produites le 13 février 2026.

Par ailleurs, trois campagnes à la direction se sont tenues dans des municipalités de plus de 100 000 habitants en 2025. Les candidates et candidats qui y ont participé ont reçu 231 contributions dont le montant total est de 35 255 \$.

En matière de financement politique, les municipalités de moins de 5 000 habitants ne sont pas soumises aux mêmes règles que celles de 5 000 habitants ou plus. Le chapitre XIV de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet aux candidates et candidats des municipalités de moins de 5 000 habitants de récolter des dons plutôt que des contributions politiques. Le montant maximal qu'une personne peut verser est le même que dans les municipalités de 5 000 habitants ou plus, mais les modalités de collecte sont différentes. Une personne physique n'est pas tenue d'avoir la qualité d'électeur dans la municipalité où se tient l'élection pour verser un don à une candidate ou un candidat, alors qu'elle doit l'avoir pour verser une contribution politique. De plus, dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, les donatrices et donateurs ne reçoivent pas de reçu de contribution. Chaque candidat doit déclarer les dons qu'il reçoit. Ces dons doivent lui permettre de couvrir les dépenses liées à sa candidature.

En 2025, 54 élections partielles ont été déclenchées dans des municipalités de moins de 5 000 habitants, en plus des élections générales municipales. Les candidates et candidats à une élection partielle doivent transmettre un formulaire dans lequel ils divulguent les dons qu'ils ont reçus et les dépenses qu'ils ont effectuées. D'après ces formulaires, le montant total des dons récoltés dans le cadre des élections partielles tenues en 2025 est de 291 \$. Les dons liés aux élections partielles municipales qui se sont tenues en 2024 et qui ont fait l'objet de rapports remis en 2025 s'élèvent à 3 368 \$. Ainsi, une grande majorité des candidates et candidats choisissent de ne récolter aucun don et de n'effectuer aucune dépense liée à l'élection dans le cadre de leur campagne.

À la suite des élections générales tenues à l'automne 2025, les candidates et candidats de l'ensemble des municipalités avaient jusqu'au 2 février 2026 pour remettre leurs rapports. Il faudra donc attendre en 2026 pour brosser le portrait du financement politique lié à cet événement électoral.

## **Traitement des contributions scolaires**

Au palier électoral scolaire, les contributions sont versées directement aux candidates et candidats, comme au palier municipal. Les candidats doivent remettre leurs reçus de contribution à la commission scolaire en même temps qu'ils déposent leurs rapports de candidat autorisé ou leur rapport financier additionnel. Élections Québec vérifie les contributions par la suite.

Seuls les électeurs et les électrices d'une commission scolaire anglophone peuvent verser des contributions : ils peuvent donner jusqu'à 300 \$ par année à chaque candidat autorisé. Pour leur part, les candidates et candidats peuvent verser jusqu'à 700 \$ de plus au bénéfice de leur campagne ; leur propre contribution peut donc s'élever à 1 000 \$ lors de l'année d'une élection.

Le 31 décembre 2025, 168 contributions conformes à la loi avaient été versées à des candidates et candidats aux élections scolaires anglophones qui se sont tenues en 2024. Le montant total de ces contributions était de 56 681 \$. Un portrait complet des contributions reçues est disponible sur le site Web d'Élections Québec.

### **Réclamation des contributions non conformes**

Élections Québec vérifie toutes les contributions versées à une entité politique ainsi qu'aux candidates et candidats participant à une campagne à la direction d'un parti afin de s'assurer qu'elles respectent les dispositions prévues par les lois électorales. L'institution réclame ensuite les contributions jugées non conformes à l'entité concernée. Selon le palier électoral, l'entité doit les retourner à la municipalité, à la commission scolaire ou au directeur général des élections. Les montants des contributions provinciales non conformes sont versés au ministre des Finances.

Plusieurs facteurs peuvent faire en sorte qu'une contribution n'est pas conforme. Par exemple, dans certains cas, le donateur n'a pas la qualité d'électeur, il a dépassé la limite annuelle prévue ou les renseignements fournis ne permettent pas de vérifier la conformité de la contribution.

En 2025, Élections Québec a soumis 413 contributions versées aux trois paliers électoraux à un processus de réclamation. À la suite des analyses effectuées, l'institution a réclaté 356 contributions aux entités politiques ainsi qu'aux candidates et candidats aux courses à la direction. La valeur totale de ces contributions s'élève à plus de 35 000 \$. Plus de 60 % de ce montant provient de réclamations effectuées au palier électoral municipal.

Les réclamations liées au palier électoral provincial représentent environ le tiers du montant total réclaté en 2025. Les 129 contributions ayant fait l'objet d'une réclamation totalisent 12 114 \$. Les contributions versées au bénéfice d'une candidate ou d'un candidat à une course à la direction d'un parti politique provincial ne font pas l'objet d'analyse de conformité avant leur versement. Nous avons effectué plus de réclamations liées à ce contexte qu'à l'habitude, puisque plusieurs courses se sont tenues en cours d'année.

Nous avons aussi réclamé huit contributions, totalisant 1 199 \$, auprès de trois candidates et candidats autorisés ayant participé aux élections scolaires de 2024.

**TABLEAU 3 Contributions non conformes réclamées en 2025**

| Réclamation                       | Nombre de contributions | Montant réclamé |
|-----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Palier électoral municipal        | 219                     | 22 137 \$       |
| Candidates et candidats autorisés | 21                      | 2 673 \$        |
| Partis politiques                 | 189                     | 18 634 \$       |
| Courses à la direction            | 9                       | 830 \$          |
| Palier électoral provincial       | 129                     | 12 114 \$       |
| Candidates et candidats autorisés | 0                       | 0 \$            |
| Partis politiques                 | 103                     | 2 774 \$        |
| Courses à la direction            | 26                      | 9 340 \$        |
| Palier électoral scolaire         | 8                       | 1 199 \$        |
| Candidates et candidats autorisés | 8                       | 1 199 \$        |
| TOTAL                             | 356                     | 35 450 \$       |

## Financement public

### Palier électoral provincial

Chaque année, le directeur général des élections verse un financement public aux entités politiques autorisées, conformément à la *Loi électorale*. Ce financement vise à appuyer les partis dans divers aspects de leurs activités, comme l'administration courante, la diffusion du programme politique, la coordination de l'action des membres et le remboursement d'emprunts. Ce soutien prend diverses formes : l'allocation ; les revenus d'appariement ; le remboursement des frais d'audit et de certification PCI DSS (*Payment Card Industry Data Security Standard*) ; et le remboursement de dépenses électorales. Les partis politiques provinciaux ont reçu un montant total de 13 715 234,78 \$ en financement public en 2025.

Toutes les données relatives au financement public, à l'exception du remboursement des frais d'audit et de certification PCI DSS, sont diffusées sur le [site Web d'Élections Québec](#).



## **Allocation**

Les allocations provinciales sont versées chaque mois aux partis politiques ayant présenté des candidatures lors des dernières élections générales, et ce, tant qu'ils demeurent autorisés. En 2025, 17 des 22 partis politiques provinciaux autorisés y étaient admissibles. Un parti a été autorisé en cours d'année, alors il n'y était pas admissible, et un autre a perdu son autorisation, ce qui a mis fin aux versements qui lui étaient destinés. Les partis nouvellement autorisés pourront recevoir une allocation après la prochaine élection générale.

Le montant total de l'allocation est établi en fonction du nombre d'électrices et d'électeurs qui étaient inscrits sur les listes électorales lors des élections générales de 2022 ; ce nombre est multiplié par 1,94 \$. Ce montant est indexé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le budget total est réparti entre les partis en fonction du pourcentage des votes qu'ils ont obtenus lors des dernières élections générales. Le directeur général des élections a remis 12 219 446,94 \$ en allocation à l'ensemble des partis politiques y ayant droit. Les quatre partis représentés à l'Assemblée nationale ont reçu 85,5 % de ce montant.

Lors d'une année d'élections générales, une allocation supplémentaire est versée aux partis admissibles dans les 10 jours qui suivent le décret.

**TABLEAU 4** Montants des allocations versées en 2025 aux partis politiques autorisés

| Parti politique                                     | Montant                 |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|
| Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault | 5 015 475,06 \$         |
| Québec solidaire                                    | 1 888 078,63 \$         |
| Parti québécois                                     | 1 787 425,41 \$         |
| Parti libéral du Québec                             | 1 758 768,07 \$         |
| Parti conservateur du Québec                        | 1 579 370,32 \$         |
| Parti vert du Québec                                | 92 402,12 \$            |
| Parti canadien du Québec                            | 38 625,34 \$            |
| Climat Québec                                       | 25 720,51 \$            |
| Bloc Montréal – Équipe Balarama Holness             | 17 347,95 \$            |
| Démocratie directe                                  | 7 203,82 \$             |
| Parti nul                                           | 3 195,76 \$             |
| Parti marxiste-léniniste du Québec                  | 2 008,48 \$             |
| Équipe autonomiste                                  | 1 654,36 \$             |
| Parti culinaire du Québec                           | 1 059,25 \$             |
| Union nationale                                     | 473,11 \$               |
| Alliance pour la famille et les communautés         | 293,60 \$               |
| Parti libertarien du Québec                         | 345,15 \$               |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>12 219 446,94 \$</b> |

## Appariement

Les revenus d'appariement sont destinés à consolider les efforts de sollicitation que les entités politiques effectuent auprès de l'électorat. Selon les critères établis dans la *Loi électorale*, le directeur général des élections verse entre 1 \$ et 2,50 \$ pour chaque dollar recueilli en contribution conforme, jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par parti politique autorisé et de 2 000 \$ par député indépendant autorisé ou candidat indépendant autorisé.

Un parti qui a reçu son autorisation depuis les dernières élections générales et qui souhaite avoir droit aux revenus d'appariement doit soumettre l'une des deux listes de membres prescrites par la *Loi*. Sinon, il doit attendre après la prochaine élection générale afin de pouvoir recevoir ces versements.

**TABLEAU 5 Revenus d'appariement versés en 2025 aux entités politiques autorisées**

| Entité politique                                    | Montant                |
|-----------------------------------------------------|------------------------|
| Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault | 250 000,00 \$          |
| Parti libéral du Québec                             | 250 000,00 \$          |
| Parti québécois                                     | 250 000,00 \$          |
| Québec solidaire                                    | 250 000,00 \$          |
| Parti conservateur du Québec                        | 81 387,31 \$           |
| Va vers toi                                         | 43 225,00 \$           |
| Union nationale                                     | 34 472,50 \$           |
| Climat Québec                                       | 31 197,50 \$           |
| Parti canadien du Québec                            | 19 152,50 \$           |
| Parti marxiste-léniniste du Québec                  | 18 480,00 \$           |
| Bloc pot                                            | 2 612,50 \$            |
| Équipe autonomiste                                  | 1 362,50 \$            |
| Démocratie directe                                  | 1 210,00 \$            |
| Parti culinaire du Québec                           | 737,50 \$              |
| Parti vert du Québec                                | 630,00 \$              |
| Parti libertarien du Québec                         | 532,50 \$              |
| Bloc Montréal – Équipe Balarama Holness             | 250,00 \$              |
| Parti nul                                           | 50,00 \$               |
| Candidates et candidats indépendants autorisés      | 2 750,00 \$            |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>1 238 049,82 \$</b> |

### Frais d'audit et de certification à la norme PCI DSS

Peu importe leurs revenus et leurs dépenses, les partis politiques provinciaux ont tous l'obligation de faire auditer leur rapport financier annuel. Cette exigence entraîne des dépenses considérables de certification comptable. Afin d'alléger cette charge financière, la *Loi électorale* prévoit le remboursement de la moitié des frais d'audit, jusqu'à concurrence d'un montant maximal.

Par ailleurs, les partis qui recueillent des contributions politiques par carte de crédit directement auprès des donatrices et donateurs doivent se conformer à la norme de sécurité PCI DSS (*Payment Card Industry Data Security Standard*)<sup>5</sup>. Les donatrices et donateurs peuvent utiliser la plateforme transactionnelle du site Web d'Élections Québec pour verser une contribution par carte de crédit, mais certains d'entre eux autorisent les représentants officiels à utiliser leurs coordonnées bancaires pour le versement de leurs contributions. Les partis qui détiennent des données liées à des cartes de crédit doivent obtenir la certification PCI DSS.

Le montant accordé à ces partis est indexé annuellement. En 2025, le remboursement maximal lié aux frais d'audit et de certification PCI DSS était de 23 954 \$. Ce remboursement allège le fardeau financier lié à leurs obligations de transparence et de protection des renseignements personnels.

**TABEAU 6 Remboursement des frais d'audit et des frais de certification versés aux partis politiques autorisés en 2025**

| Parti politique                                     | Frais remboursés    |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| Parti québécois                                     | 18 490,86 \$        |
| Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault | 18 231,73 \$        |
| Parti conservateur du Québec                        | 17 246,25 \$        |
| Québec solidaire                                    | 13 279,62 \$        |
| Union nationale                                     | 5 748,75 \$         |
| Parti canadien du Québec                            | 3 420,51 \$         |
| Parti vert du Québec                                | 3 363,02 \$         |
| Climat Québec                                       | 2 296,63 \$         |
| Bloc pot                                            | 2 012,07 \$         |
| Équipe autonomiste                                  | 2 012,07 \$         |
| Bloc Montréal – Équipe Balarama Holness             | 1 609,65 \$         |
| Parti communiste du Québec                          | 1 149,75 \$         |
| Va vers toi                                         | 1 149,75 \$         |
| Parti nul                                           | 1 135,38 \$         |
| Parti marxiste-léniniste du Québec                  | 1 106,64 \$         |
| Alliance pour la famille et les communautés         | 862,32 \$           |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>93 115,00 \$</b> |

5. Cette norme a été conçue et est encadrée par le PCI Council. Elle nécessite un paiement annuel.

## **Remboursement des dépenses électorales**

À la suite de chaque élection générale ou partielle provinciale, les candidates, les candidats et les partis admissibles peuvent se faire rembourser jusqu'à 50 % de leurs dépenses électorales conformes.

Lors de l'élection partielle du 17 mars 2025 dans la circonscription de Terrebonne, 9 personnes ont déposé leur candidature pour un parti politique. Seulement deux d'entre elles se sont qualifiées pour recevoir un remboursement de leurs dépenses électorales en obtenant au moins 15 % des votes valides.

À l'issue des travaux de vérification, ces deux personnes ont reçu un montant total de 85 705,32 \$ à titre de remboursement de leurs dépenses électorales.

Lors de l'élection partielle dans la circonscription d'Arthabaska, tenue le 11 août 2025, 10 personnes ont déposé leur candidature, dont huit candidats de partis politiques et deux candidats indépendants autorisés.

Les candidates et candidats admissibles ont reçu 78 917,70 \$ à titre d'avance sur le remboursement de leurs dépenses électorales. Ainsi, une avance de 39 458,85 \$ a été versée aux deux candidats ayant obtenu au moins 15 % des votes valides. Le montant total du remboursement sera déterminé à la suite des travaux de vérification, qui sont toujours en cours.

## **Palier électoral municipal**

Le financement public municipal qui est versé sous forme d'allocation et d'appariement est réservé aux partis politiques en activité dans les municipalités de 20 000 habitants ou plus. Le remboursement des dépenses électorales et des frais de vérification des rapports financiers, lui, est admissible aux entités politiques des municipalités de 5 000 habitants ou plus. Les trésorières et trésoriers de ces municipalités versent ces montants à partir du budget municipal.

### **Allocation**

En 2025, 40 municipalités de 20 000 habitants ou plus ont prévu des budgets d'allocation. Au total, elles disposaient de 3 188 531,21 \$ pour soutenir l'action politique, l'administration courante ainsi que la diffusion des programmes politiques des partis qui y exercent leurs activités. Les partis politiques doivent avoir obtenu au moins 1 % des votes valides lors de la dernière élection générale pour avoir droit à l'allocation. En fonction des résultats des élections générales de 2021, 73 partis municipaux y étaient admissibles entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 2 novembre 2025. À l'issue des élections générales de 2025, 79 partis politiques ont dorénavant droit à l'allocation.

Les trésorières et trésoriers des municipalités versent l'allocation tous les mois aux partis qui présentent les pièces justificatives exigées. Le directeur général des élections fournit les critères qui font en sorte qu'une dépense est admissible à l'allocation et la forme de reddition de comptes exigée. Ces conditions contribuent à assurer la saine gestion des fonds publics et le respect des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* liées à cette forme de financement.

### **Remboursement des dépenses électorales et revenus d'appariement**

En 2025, d'après les vérifications effectuées dans les 26 rapports comprenant des dépenses électorales, les dépenses admissibles à un remboursement s'élevaient à 295 927,45 \$. Dans les municipalités de 20 000 habitants ou plus, les entités politiques autorisées sont aussi admissibles à un revenu d'appariement, qui varie en fonction des contributions qu'elles ont collectées. Ce montant est versé au même moment que le remboursement de dépenses électorales.

### **Remboursement des frais d'audit des rapports financiers des partis**

Les partis politiques qui recueillent des revenus supérieurs à 5 000 \$ au cours d'une année doivent faire auditer leur rapport financier. Sur présentation des pièces justificatives requises, les trésorières et trésoriers des municipalités remboursent une portion des frais de vérification à ces partis. Le remboursement maximal qu'ils peuvent obtenir est prévu à l'article 490 de la *Loi*. Ils sont indexés chaque année.

## **Travaux de vérification des rapports des entités autorisées**

Chaque année et à la suite d'événements électoraux, les entités politiques autorisées doivent produire des rapports faisant état de leur situation financière. Ces rapports peuvent porter sur leurs activités régulières, sur leurs dépenses électorales ou sur les dépenses liées à une campagne à la direction d'un parti politique autorisé. Tous ces rapports sont soumis à des vérifications de conformité effectuées par Élections Québec. Ce contrôle vise à assurer l'application et le respect des règles liées au financement politique et au contrôle des dépenses établies dans la loi et dans les directives du directeur général des élections.

Les vérifications effectuées dépendent du type de rapport, de l'évaluation du niveau de risque et du palier électoral. Ces critères permettent de déterminer le degré de contrôle privilégié. La collaboration avec les intervenants politiques est essentielle à ces travaux : des échanges fréquents, la mise en commun de l'information et la disponibilité mutuelle contribuent à rendre la reddition de comptes plus transparente et plus efficace.

Les constats tirés de ces travaux permettent non seulement de formuler des recommandations aux entités politiques afin d'améliorer l'application des règles liées au financement, mais aussi d'alimenter les réflexions d'Élections Québec dans ses mandats de modernisation des lois électorales.

## Palier électoral provincial

### Rapports financiers annuels des entités politiques autorisées

En 2025, Élections Québec a terminé les travaux portant sur les 10 rapports liés à l'exercice financier de 2023, qu'elle avait commencés en 2024. Les rapports annuels des partis politiques autorisés couvrant l'exercice financier de 2024 devaient être déposés le 30 avril 2025. Les travaux de vérification des 21 rapports reçus sont terminés.

Ces travaux ont entraîné certains constats sur la conformité des adhésions et des activités politiques ainsi que sur des lacunes dans la présentation des sources de financement et des dépenses chez certains partis. Élections Québec a fait part de ces constats aux entités politiques concernées dans des rapports de vérification ainsi que dans des états sommaires des constats et des recommandations. Au besoin, nos vérificatrices et vérificateurs ont rencontré les intervenants politiques afin de leur fournir de la rétroaction sur le respect des règles de conformité. Élections Québec a également mené des démarches afin de réclamer le financement recueilli de manière non conforme.

En 2025, un parti politique a demandé le retrait de son autorisation et a soumis son rapport de fermeture. Les travaux de vérification le concernant commenceront au début de 2026.

**TABLERAU 7 État des rapports financiers des partis politiques vérifiés en 2025 et en 2024**

| Exercice financier | Nombre de rapports reçus | Nombre de rapports vérifiés en 2025 | Nombre de rapports vérifiés en 2024 |
|--------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 2024               | 21                       | 21                                  | –                                   |
| 2023               | 20                       | 10                                  | 10                                  |
| TOTAL              | 41                       | 31                                  | 10                                  |

Certains partis politiques ont des instances, c'est-à-dire des organisations du parti à l'échelle d'une circonscription électorale (des instances locales) ou d'une région (des instances régionales). La représentante officielle ou le représentant officiel de chaque instance doit produire un rapport financier chaque année et le faire parvenir à Élections Québec au plus tard le 1<sup>er</sup> avril. Les rapports couvrant l'année 2025 sont donc attendus au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026.

En 2025, nos vérificatrices et vérificateurs ont procédé à l'examen de 70 rapports financiers d'instances locales et régionales. Trente d'entre eux se rapportaient à l'exercice financier de 2023 ; les 40 autres, à celui de 2024.

Les rapports soumis à l'examen ont été sélectionnés en fonction de critères prédéterminés liés aux risques de non-conformité chez les instances les plus actives en matière de financement et de dépenses.

Lors de ces travaux, Élections Québec n'a effectué aucun constat majeur pouvant compromettre le respect de la *Loi électorale* et des directives du directeur général des élections. Cependant, ces travaux ont permis de vérifier les principaux aspects de la conformité et de valider la transparence de l'information financière que les représentants officiels des instances locales et régionales ont fournie. Ce contrôle est d'autant plus important que les rapports financiers des instances ne sont soumis à aucune obligation d'audit.

**TABLEAU 8** État des rapports financiers annuels des instances de partis politiques vérifiés en 2025

| Exercice financier | Nombre de rapports reçus | Nombre de rapports vérifiés en 2025* |
|--------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| 2024               | 127                      | 40                                   |
| 2023               | 224                      | 30                                   |
| TOTAL              | 351                      | 70                                   |

\* Un échantillon des rapports financiers d'instances a été sélectionné pour traitement en fonction du risque.

Lorsqu'un parti (ou encore l'une ou plusieurs de ses instances) cesse d'exister, sa représentante officielle ou son représentant officiel doit produire un rapport financier.

En 2024, Élections Québec avait reçu 97 rapports de fermeture des instances du parti Québec solidaire ; 49 d'entre eux ont été traités en 2024 et les 48 autres ont été traités en 2025. Élections Québec n'a reçu aucun rapport de fermeture d'instance de parti politique en 2025.



**TABLEAU 9** État des rapports financiers de fermeture d'instances vérifiés en 2025

| Année du retrait | Nombre de rapports reçus | Nombre de rapports vérifiés en 2024 | Nombre de rapports vérifiés en 2025 |
|------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 2024             | 97                       | 49                                  | 48                                  |

### Rapports liés à des événements électoraux

En 2025, deux élections partielles se sont tenues, le 17 mars et le 11 août, dans les circonscriptions de Terrebonne et d'Arthabaska. À l'issue de ces scrutins, les agentes officielles et agents officiels des candidats ont produit 19 rapports de dépenses électorales : 9 rapports liés à l'élection de Terrebonne et 10 liés à l'élection d'Arthabaska. Le montant total des dépenses électorales effectuées lors de ces deux élections partielles est de 585 285,76 \$.

La vérification liée à l'élection partielle ayant eu lieu dans la circonscription de Terrebonne portait sur des dépenses électorales totalisant 242 726,81 \$. Elle a permis de refuser des dépenses non conformes s'élevant à 26 260,87 \$. Ces dépenses concernaient principalement la rémunération de membres du personnel de la permanence d'un parti politique ainsi que des dépenses électorales non acquittées à partir du fonds électoral.

La vérification des rapports de dépenses électorales liés à l'élection partielle dans la circonscription d'Arthabaska est très avancée. Élections Québec a déjà traité six rapports, dont deux rapports de candidats indépendants autorisés. Les deux autres rapports sont en cours de traitement. Jusqu'ici, sur les 342 558,95 \$ déclarés en dépenses électorales, un montant de 50 905,74 \$ a été refusé. Les dépenses refusées concernent notamment le salaire de membres du personnel de la permanence d'un parti politique ainsi que des dépenses de publicité soumises sans preuve.

**TABLEAU 10** État d'avancement des travaux de vérification des rapports de dépenses électorales des candidates et candidats de partis ainsi que des rapports de candidats indépendants autorisés

| Élection partielle | Nombre de rapports de dépenses de candidates et candidats de partis vérifiés en 2025 | Nombre de rapports de candidats indépendants autorisés vérifiés en 2025 |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Terrebonne         | 9                                                                                    | –                                                                       |
| Arthabaska         | 8                                                                                    | 2                                                                       |
| TOTAL              | 17                                                                                   | 2                                                                       |

## Rapports de revenus et de dépenses de campagne liés aux courses à la direction de partis politiques

En 2025, il y a eu deux campagnes à la direction : l'une au Parti libéral du Québec et l'autre à Québec solidaire. Conformément à la *Loi électorale*, la représentante officielle ou le représentant officiel de ces partis devait remettre au directeur général des élections les rapports des dépenses de campagne du parti ainsi que les rapports des revenus et dépenses de campagne de chaque candidate et candidat. Dans le cadre de la campagne à la direction du Parti libéral du Québec, ces rapports devaient être remis le 12 septembre 2025. Sept rapports devaient être déposés : un rapport est relatif à un candidat qui s'est désisté ; un rapport est lié à une candidature que le parti a refusée ; et les cinq autres se rapportent à des candidats ayant pris part au scrutin.

Les vérificatrices et vérificateurs ont procédé à l'analyse de la conformité de revenus s'élevant à 1 095 578,43 \$ et de dépenses de l'ordre de 1 077 187,65 \$. Les travaux de vérification ont confirmé que quatre candidats ont une dette de campagne. Cette dette varie entre 8 258,64 \$ et 36 732,63 \$ ; elles totalisent 89 648,77 \$. Lorsqu'un candidat ne peut pas acquitter toutes les réclamations reçues et tous les emprunts contractés en raison d'un manque de fonds, sa représentante financière ou son représentant financier peut continuer de recueillir des contributions pendant un maximum de 36 mois après le scrutin, dans certaines situations.

Les représentants financiers des quatre candidats qui n'avaient pas acquitté toutes leurs dettes lors du dépôt des premiers rapports devaient produire un rapport faisant état du financement recueilli par la suite et de l'évolution de la dette découlant de la campagne. Ils doivent produire ce rapport complémentaire tous les trois mois à partir de la date de production du premier rapport, et ce, jusqu'à l'acquittement intégral de la dette. Les quatre premiers rapports complémentaires produits ont été vérifiés.

Les rapports liés à la campagne à la direction de Québec solidaire doivent être déposés en 2026 et seront vérifiés en cours d'année.

**TABLEAU 11** État d'avancement des travaux de vérification des rapports de revenus et dépenses de campagne des candidates et candidats à la direction d'un parti politique

| Campagne à la direction | Nombre de rapports de revenus et dépenses de campagne des candidates et candidats | Nombre de rapports complémentaires à produire* |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 2025                    | 7                                                                                 | 4                                              |

\* La représentante financière ou le représentant financier peut devoir produire plusieurs rapports complémentaires jusqu'au paiement complet des réclamations et des emprunts découlant de la campagne.

## Palier électoral municipal

### Rapports financiers annuels des partis politiques autorisés

Tous les partis politiques municipaux devaient déposer leur rapport financier annuel au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025. Ce rapport couvre leurs activités du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente. Les 133 partis qui détenaient une autorisation le 31 décembre et qui n'avaient pas amorcé de processus de retrait devaient effectuer cet exercice. Ces rapports font l'objet d'une vérification ou d'un examen ; les travaux effectués dépendent de divers critères. Le 31 décembre 2025, Élections Québec avait reçu 133 rapports financiers ; elle les a presque tous vérifiés – seuls deux d'entre eux sont toujours en cours de vérification. Les travaux ont été priorisés dès la réception des rapports afin qu'ils se terminent avant la période électorale qui a commencé en septembre 2025.

**TABLEAU 12** État d'avancement des travaux sur les rapports financiers municipaux de 2022, 2023 et 2024

| Exercice financier | Nombre de rapports reçus | Nombre de rapports dont le traitement s'est terminé en 2025 | Nombre de rapports en cours de traitement |
|--------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 2022               | 178                      | 17                                                          | –                                         |
| 2023               | 136                      | 61                                                          | –                                         |
| 2024               | 133                      | 131                                                         | 2                                         |
| TOTAL              | 447                      | 209                                                         | 2                                         |

Les travaux portant sur les rapports financiers des années antérieures se sont poursuivis en 2025. Élections Québec souhaitait finaliser l'ensemble des dossiers de 2022, reçus en 2023, et de ceux de 2023, reçus en 2024. L'institution a mené les travaux de vérification portant sur les années 2022 et 2023 simultanément. De cette façon, elle a pu brosser un portrait global de la situation financière de chaque parti et effectuer une analyse complète de ses activités sur plusieurs années.

En 2025, 15 partis politiques municipaux ont soumis des rapports financiers de fermeture couvrant les années 2024 ou 2025, en entier ou en partie. L'analyse de 13 rapports (quatre rapports portant sur 2024 et neuf portant sur 2025) a permis de finaliser les dossiers de ces partis et d'assurer la bonne gestion de leurs finances jusqu'à la fin, qui comprend la remise des sommes détenues en surplus à la municipalité où ils menaient leurs activités ainsi que le remboursement des créanciers, le cas échéant. Les travaux de vérification liés à deux autres rapports financiers de fermeture sont en cours.

**TABLEAU 13** État d'avancement des travaux portant sur les rapports financiers de fermeture de 2024 et 2025

| Exercice financier | Nombre de rapports reçus en 2025 | Nombre de rapports dont le traitement s'est terminé en 2025 | Nombre de rapports en cours de traitement |
|--------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 2024               | 4                                | 4                                                           | 0                                         |
| 2025               | 11                               | 9                                                           | 2                                         |
| TOTAL              | 15                               | 13                                                          | 2                                         |

### Rapports liés à des événements électoraux

En 2025, Élections Québec a terminé l'examen de 26 rapports de dépenses électorales liés à des élections partielles ayant eu lieu en 2024 dans les municipalités de 5 000 habitants et plus. Huit de ces rapports avaient été soumis en 2024. Le montant total des dépenses admissibles à un remboursement dans ces 26 rapports s'élève à 295 927,45 \$. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à l'exercice précédent (139 114 \$) ; elle est attribuable à l'élection partielle ayant eu lieu à Gatineau en juin 2024.

Au cours des mois qui suivent la réception des documents, nos vérificatrices et vérificateurs s'assurent que les trésoriers et trésorières appliquent bien les règles et entérinent le remboursement des dépenses électorales, le cas échéant. Les trésoriers jouent un rôle essentiel : ils s'assurent de recevoir les documents dans les délais prévus et ils effectuent une première vérification des rapports et des pièces justificatives qui y sont jointes.

**TABLEAU 14** État d'avancement des travaux effectués sur les rapports liés aux élections partielles tenues en 2024

| Statut                                    | Nombre de rapports |
|-------------------------------------------|--------------------|
| Attendus en 2025                          | 17                 |
| Traitement débuté en 2024                 | 8                  |
| Traitement débuté en 2025                 | 18                 |
| TOTAL DES VÉRIFICATIONS TERMINÉES EN 2025 | 26                 |

Les travaux de vérification liés aux élections partielles tenues en 2022 et en 2023 se sont poursuivis. Ils visaient les rapports financiers additionnels de candidats indépendants autorisés qui ont contracté des dettes lors de ces événements. Les travaux ont porté sur 10 rapports reçus pour l'exercice 2024 dans les municipalités concernées. La vérification de ces dossiers est terminée. Cinq rapports financiers additionnels liés aux élections partielles de 2024 sont attendus au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026.

**TABLEAU 15** Rapports financiers additionnels liés aux élections partielles tenues en 2022, en 2023 et en 2024

| Statut                              | Nombre de rapports en 2025 | Nombre de rapports en 2024 |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Programmes de vérification attendus | 5                          | 10                         |
| Traités                             | 0                          | 10                         |

Les campagnes à la direction ayant eu lieu en 2024 et 2025 ont entraîné la production de deux types de rapports : les rapports des revenus et dépenses de campagne des candidates et candidats ; ainsi que les rapports des dépenses de campagne des partis politiques. Ces rapports permettent de déclarer les dépenses et les revenus relatifs à ces campagnes. En 2025, Élections Québec a reçu 15 rapports liés à ces campagnes : quatre d'entre eux ne comprenaient aucune donnée, mais 11 ont fait l'objet de travaux de vérification. La vérification de cinq rapports était terminée le 31 décembre 2025. Les travaux sur les six autres dossiers se poursuivront en 2026.

**TABLEAU 16** Rapports des revenus et dépenses lors de campagnes à la direction tenues en 2024 et en 2025

| Statut                      | Nombre de rapports en 2025 | Nombre de rapports en 2024 | TOTAL |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------|
| Reçus                       | 9                          | 6                          | 15    |
| Traités et terminés en 2025 | 2                          | 3                          | 5     |
| Sans revenu ni dépenses     | 1                          | 3                          | 4     |

En 2024, 10 électrices et électeurs avaient demandé une autorisation en prévision du dépôt de leur candidature lors des élections générales municipales de 2025. Ces électeurs autorisés devaient produire un rapport faisant état de leurs revenus et de leurs dépenses. Élections Québec a également reçu quelques rapports financiers de fermeture provenant d'électeurs autorisés n'ayant pas déposé leur candidature aux élections générales. L'institution a mené des travaux de vérification sur huit rapports reçus d'électeurs autorisés comportant des dépenses. Elle a aussi terminé la vérification de certains rapports sans revenu ni dépenses, mais ces rapports ne sont pas inclus dans le nombre de rapports traités et terminés, puisque les travaux ne sont pas de la même ampleur.

**TABLEAU 17 Rapports financiers d'électrices et d'électeurs autorisés**

| Statut                      | Nombre de rapports en 2025 | Nombre de rapports en 2024 | TOTAL |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------|
| Reçus                       | 14                         | 10                         | 24    |
| Traités et terminés en 2025 | 2                          | 6                          | 8     |
| Sans revenu ni dépenses     | 12                         | 4                          | 16    |

Le 31 décembre 2025, Élections Québec avait reçu 80 programmes de vérification portant sur des candidats indépendants autorisés de la part des trésorières et trésoriers de municipalités ; elle a reçu la plupart de ces programmes vers la mi-décembre. Elle a terminé le traitement de quatre programmes. Élections Québec n'a reçu aucun programme de vérification portant sur des partis politiques.

## Palier électoral scolaire

### Rapports liés à des événements électoraux

Les rapports découlant des élections générales du 3 novembre 2024 font l'objet de travaux de vérification pouvant mener au remboursement de certaines des dépenses électorales engagées. En effet, les candidates et candidats autorisés qui ont été élus ou qui ont obtenu au moins 15 % des votes valides pour leur poste peuvent obtenir un remboursement de leurs dépenses électorales conformes : ce remboursement équivaut à 75 % de la première tranche de 500 \$ de dépenses électorales et à 50 % des autres dépenses électorales effectuées. À la suite des élections générales scolaires, 31 des 63 candidats autorisés ont soumis des rapports comportant des dépenses électorales. Élections Québec a terminé le traitement de tous les rapports reçus en 2025.

**TABLEAU 18 Rapports de candidates et candidats autorisés**

| Statut                      | Nombre de rapports liés aux élections de 2024 |
|-----------------------------|-----------------------------------------------|
| Reçus                       | 63                                            |
| Traités et terminés en 2025 | 31                                            |
| Sans revenu ni dépenses     | 32                                            |

À la suite de ces élections, 10 candidates et candidats ayant des dettes ou des surplus financiers doivent produire des rapports financiers additionnels. Les candidats élus visés doivent produire leur rapport financier additionnel au plus tard le 31 décembre, tandis que les candidats non élus ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2026 pour le faire. Élections Québec a déjà reçu six de ces rapports et terminé le traitement de l'un d'entre eux.

## Élections générales municipales du 2 novembre 2025

Dans le cadre des dernières élections générales municipales, 3 798 personnes ont déposé leur candidature dans les municipalités de plus de 5 000 habitants. Il y avait 1 752 postes à pourvoir et 32 % d'entre eux ont été comblés sans opposition. On comptait 1 710 candidatures associées à un parti politique et 1 952 candidates et candidats indépendants ayant demandé une autorisation afin de pouvoir recueillir des contributions et effectuer des dépenses électorales. Le 2 novembre, 171 partis politiques étaient autorisés, mais seulement 145 d'entre eux ont présenté au moins un candidat.

Les partis politiques et les candidats indépendants autorisés avaient jusqu'au 2 février 2026 pour remettre leur rapport de dépenses électorales. Le 31 décembre 2025, les municipalités avaient déjà reçu 840 rapports. Les agentes officielles et agents officiels pouvaient aussi remettre un rapport pour le versement d'une avance sur leur remboursement de dépenses électorales dès le 7 novembre 2025 ; dans les municipalités de 20 000 habitants ou plus, celui-ci donnait également accès à une avance sur le revenu d'appariement. Les municipalités avaient reçu 285 demandes pour le versement d'une avance le 31 décembre 2025.

Dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, il y avait plus de 6 200 postes à pourvoir et près de 8 900 personnes ont déposé leur candidature. À la fin de la période de mise en candidature, 65 % des postes ont été pourvus sans opposition et 51 postes sont demeurés vacants, faute de candidature.

Lors d'élections générales, Élections Québec met à jour la documentation destinée à ses partenaires et à sa clientèle. Cette révision permet notamment d'intégrer toutes les modifications législatives apportées et de répondre le mieux possible aux besoins des personnes qui les utilisent.

L'institution a terminé la mise à jour de ses directives, guides, outils de vérification, procédures, formulaires, dépliants et aide-mémoires au printemps 2025. Cette documentation est accessible aux trésorières et trésoriers des municipalités du Québec ainsi qu'aux entités politiques autorisées dans des extranets.

## Élections partielles provinciales tenues en 2025

Deux élections partielles provinciales se sont tenues en 2025. La première s'est déroulée dans la circonscription de Terrebonne, le 17 mars, et la seconde, dans la circonscription d'Arthabaska, le 11 août.

### Terrebonne

Neuf partis politiques, parmi les 23 partis autorisés à ce moment, ont présenté une candidate ou un candidat lors de l'élection partielle dans Terrebonne. Il n'y a eu aucun candidat indépendant. La limite des dépenses électorales permises était de 107 359,25 \$ par candidat. Les agentes officielles et agents officiels avaient jusqu'au 16 juin 2025 pour remettre leur rapport de dépenses électorales. Le montant total des dépenses électorales que les agents officiels des candidats ont déclarées s'élève à 242 726 \$. Seulement deux des neuf candidats ont obtenu au moins 15 % des votes valides ; il s'agit du seuil minimal pour être admissible au remboursement des dépenses électorales.

### Arthabaska

Dix personnes ont déposé leur candidature lors de l'élection partielle dans la circonscription d'Arthabaska : huit candidates et candidats de partis politiques et deux candidats indépendants autorisés. Les dépenses électorales étaient limitées à 112 740 \$ par candidat. La date d'échéance pour la transmission des rapports de dépenses électorales était le 10 octobre 2025. Le montant total des dépenses électorales déclarées dans ces rapports s'élève à 342 559 \$. Encore une fois, seuls deux candidats ont obtenu 15 % des votes valides, ce qui leur donne droit au remboursement d'une partie de leurs dépenses électorales. Les travaux de vérification des rapports des dépenses électorales sont commencés ; ils se poursuivront en 2026.



# Campagnes à la direction tenues en 2025

## Palier électoral municipal

En 2025, trois partis politiques municipaux ont tenu une campagne à la direction. Ces campagnes ont eu lieu à Sherbrooke et à Montréal.

Le parti Vision action Sherbrooke a tenu sa campagne en février. Il a nommé un nouveau chef en avril sans opposition.

À Montréal, deux partis ont tenu une campagne à la direction : Projet Montréal et Ensemble Montréal. Six candidates et candidats ont pris part à la campagne de Projet Montréal ; le total des dépenses qu'ils ont déclarées est de 97 789 \$. Une seule candidate s'est présentée à la direction du parti Ensemble Montréal ; elle a donc été élue sans opposition.

## Palier électoral provincial

Deux partis politiques provinciaux ont tenu une campagne à la direction en 2025.

Le Parti libéral du Québec a élu son nouveau chef le 14 juin 2025. Sept candidats ont participé à cette campagne. Les dépenses qu'ils ont déclarées totalisent près de 1,4 million de dollars.

Québec solidaire a tenu une campagne au porte-parolat à laquelle cinq candidates et candidats se sont présentés. D'entre eux se sont désistés en cours de campagne. Le scrutin s'est tenu le 8 novembre 2025. Les représentantes financières et représentants financiers ont jusqu'au 9 février 2026 pour déposer leurs rapports des revenus et dépenses de campagne au parti. Un mois plus tard, la représentante officielle du parti doit transmettre son propre rapport de dépenses de campagne à Élections Québec.

# Activités législatives

## ***Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral***

La *Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral* renforce l'intégrité du processus démocratique, améliore la transparence et adapte les règles électorales aux nouvelles réalités. Elle a été adoptée le 29 mai 2025. La majorité des changements qu'elle entraîne entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026, y compris d'importantes nouvelles mesures concernant le financement politique, dont celles décrites à la page suivante.

## **Simplifier et moderniser les règles liées au financement politique**

Cette loi modifie plusieurs obligations administratives associées aux contributions politiques. Dorénavant :

- Le directeur général des élections n'a plus l'obligation de délivrer un reçu annuel à chaque donatrice et donateur ;
- Les personnes désignées pour solliciter des contributions n'ont plus à montrer un certificat attestant leur qualité de solliciteur ;
- Le nom complet et la municipalité du domicile sont les seuls renseignements publiés dans le registre public des donateurs, afin que leurs renseignements personnels soient mieux protégés ;
- La période de mise en candidature est plus longue, lors d'élections générales : elle commence le premier lundi suivant l'ajournement des travaux parlementaires et se termine à 14 h le dix-huitième jour précédant celui du scrutin ;
- La publicité est permise sur un espace loué, à un poste de radio ou de télévision ainsi que dans un journal pendant les sept premiers jours suivant la prise du décret d'une élection générale à date fixe ;
- Le jour du scrutin, toute publicité ayant trait à l'élection est interdite sur une plateforme numérique ;
- Le nom de l'agente officielle ou de l'agent officiel n'a plus besoin de figurer sur la publicité électorale.

Ces modifications visent à simplifier les pratiques et à réduire les exigences administratives pour les entités politiques, sans pour autant compromettre la transparence.

## **Divulgarion des dépenses préélectorales**

Cette loi introduit de nouvelles dispositions visant la divulgation de certaines dépenses publicitaires effectuées avant les élections générales provinciales.

## **Partis politiques**

- La période préélectorale commence le 1<sup>er</sup> juillet de l'année des élections générales ;
- Les dépenses liées à la publicité, aux sondages et au ciblage électoral doivent être consignées dans un rapport de dépenses préélectorales déposé dans les 150 jours suivant le scrutin.

Ces règles amélioreront la reddition de comptes et permettront de dresser un portrait plus clair des activités préélectorales des partis politiques.

## **Tiers**

- La période préélectorale des tiers<sup>6</sup> commence le 1<sup>er</sup> janvier de l'année des élections générales ;
- Tout tiers qui prévoit diffuser de la publicité préélectorale partisane d'une valeur totale supérieure à 1 000 \$ doit transmettre un avis d'intention au directeur général des élections avant de la diffuser ;
- Le tiers ayant soumis un avis d'intention doit transmettre un bilan de ses dépenses de publicité préélectorale partisane dans les 30 jours suivant le scrutin des élections générales.

Ces nouvelles mesures rendent les dépenses plus transparentes et elles permettront d'en mesurer l'ampleur.

## **Adapter les obligations des partis politiques**

Cette loi prévoit plusieurs modifications liées à l'autorisation et à la gestion interne des partis politiques.

- Un parti politique qui soumet une demande d'autorisation doit s'engager à présenter au moins deux candidates ou candidats lors de toute élection générale ;
- La représentante officielle ou le représentant officiel peut nommer une adjointe ou un adjoint qui l'appuiera dans ses fonctions, avec l'approbation du chef du parti ;
- Toute démarche visant à désigner un chef ou un porte-parole est assimilée à une campagne à la direction et doit suivre les mêmes règles en matière de financement.

Ces mesures visent à mieux encadrer les formations politiques et à s'assurer que seules celles participant activement au processus électoral conservent leur statut et les avantages de l'autorisation.

---

6. Toute personne physique, toute personne morale de droit privé, toute société, toute association ou tout autre groupement sans personnalité juridique peut être un tiers, à l'exception d'une entité politique autorisée, d'une députée, d'un député, d'une candidate, d'un candidat, d'une personne qui participe à une procédure visant à devenir la candidate ou le candidat reconnu d'un parti autorisé et d'un candidat à la direction d'un parti politique.

## **Autres modifications et nouvelles obligations**

Plusieurs dispositions complètent la réforme, dont les suivantes :

- Certaines limites de dépenses électorales s'adaptent aux réalités territoriales particulières, notamment dans les régions éloignées ;
- Les agentes officielles et agents officiels ont plus de temps pour produire leurs rapports de dépenses électorales :
  - Ils ont 150 jours pour produire les rapports des partis ;
  - Ils ont 120 jours pour produire les rapports des candidates et candidats.

## **Amélioration de l'offre de service**

### **Bonification de l'offre de formation**

Afin de préparer les différents acteurs politiques à jouer leur rôle, Élections Québec offre plusieurs formations faisant la lumière sur certaines erreurs récurrentes ainsi que sur la façon de les éviter.

Tous les acteurs doivent connaître leurs obligations légales ainsi que les ressources à leur disposition.

Près de 60 séances de formation ont été offertes dans le cadre des élections générales municipales de 2025. Elles visaient différents partenaires et acteurs politiques : les trésorières et trésoriers des municipalités ; les agentes officielles et agents officiels des partis et des candidats (dans les municipalités de 5 000 habitants et plus) ; et les candidats eux-mêmes (dans les municipalités de moins de 5 000 habitants).

Dans les municipalités de 5 000 habitants et plus, les trésorières, les trésoriers, leurs adjointes et leurs adjoints ont été conviés à différentes formations pour se préparer aux élections générales. Lors d'événements électoraux, les trésoriers deviennent présidents d'élection ; à ce titre, ils sont sous l'autorité du directeur général des élections en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales. Ils doivent être bien outillés et connaître les dernières modifications législatives. Il faut donc les encadrer et les former adéquatement.

Les formations expliquent le rôle de la trésorière ou du trésorier en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ; les procédures relatives aux élections ; et la vérification des différents rapports liés à l'élection. Ces formations adoptent une approche pratique ; elles incluent notamment des cas fictifs mettant en relief les notions abordées par rapport à la vérification.

Les agentes officielles et agents officiels des partis et des candidats devaient suivre une formation obligatoire sur le contrôle des dépenses électorales, même s'il ne s'agissait pas de leur première expérience. Près de 85 % des agents officiels des partis ayant présenté au moins un candidat lors des élections générales ont suivi cette formation, de même que 88 % des représentants officiels et agents officiels des candidats indépendants autorisés.

Dans les municipalités de 5 000 habitants et plus, les agentes officielles et agents officiels pouvaient suivre une formation complémentaire par visioconférence. Cette formation était facultative, sauf si l'agent officiel avait échoué au test de sa formation obligatoire. En effet, tout agent officiel obtenant une note inférieure à 60 % à son test devait suivre une formation complémentaire reprenant les principales notions liées au financement politique et au contrôle des dépenses électorales qui s'attarde à certaines erreurs récurrentes à éviter. Cette formation a été populaire chez les agents officiels de partis politiques : 72 % d'entre eux y ont participé. L'intérêt a été plus modéré chez les agents officiels des candidats indépendants autorisés : un peu moins du tiers d'entre eux s'y sont inscrits.

Dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, Élections Québec a offert des formations à distance aux trésorières, aux trésoriers, aux candidates et aux candidats. Ces formations portaient sur le financement et sur les dépenses liées à l'élection, mais aussi sur le formulaire que doivent produire tous les candidats, à la suite des élections, pour faire part des dons qu'ils ont obtenus et des dépenses qu'ils ont effectuées. Près de la moitié des trésoriers se sont inscrits à cette formation, mais peu de candidats l'ont fait. Ce faible taux de participation illustre la difficulté de diffuser l'information relative à cette formation auprès d'une vaste clientèle. Les trésorières et trésoriers étaient responsables de transmettre l'information liée à l'inscription aux séances de formation, puisqu'ils sont en contact avec les candidats. Cependant, les trésoriers peuvent uniquement transmettre cette information lorsque la candidature est acceptée par le président d'élection ; ils ont donc peu de temps pour le faire. Lors des prochaines élections générales, l'information pourrait être diffusée par d'autres moyens, comme le site Web d'Élections Québec.

D'autres formations ponctuelles ont été offertes en 2025 à la demande de divers organismes, notamment lors d'événements organisés par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec et par l'Association des directeurs municipaux du Québec. Élections Québec a aussi effectué des présentations sur le financement politique à la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

À l'aube d'élections générales provinciales, Élections Québec revoit et bonifie les formations sur le contrôle des dépenses électorales destinées aux agentes officielles et agents officiels. Elle compte notamment y inclure les modifications législatives occasionnées par la *Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral*. L'institution offrira une formation obligatoire et une formation complémentaire.

La formation obligatoire est accessible en ligne. Elle comprend quelques modules d'autoformation et un test final. Conformément à l'article 408.1 de la *Loi électorale*, l'ensemble des agentes officielles, des agents officiels, de leurs adjointes et de leurs adjoints doit suivre cette formation dans les 10 jours qui suivent leur nomination. Les personnes qui n'obtiennent pas la note de passage de 60 % au test de la formation obligatoire doivent suivre une formation complémentaire afin de mieux comprendre leur rôle et leurs responsabilités. La formation complémentaire sera offerte pour la première fois en 2026.

## **Informatisation des outils**

### **Historique des contributions en ligne disponible sur le site Web d'Élections Québec**

Au palier électoral provincial, Élections Québec est responsable de recevoir les contributions des électrices et des électeurs, d'en vérifier la conformité et de les transmettre aux partis politiques concernés. Cependant, la donatrice ou le donateur qui versait une contribution sur le site Web d'Élections Québec devait d'abord utiliser le moteur de recherche sur les donateurs ou vérifier ses dossiers pour savoir combien d'argent il pouvait verser en respectant le montant maximal autorisé.

Dorénavant, la donatrice ou le donateur peut connaître le montant qu'il peut verser, en fonction des versements qu'il a déjà effectués, lorsqu'il se rend sur le site Web d'Élections Québec. Cette information réduira le risque de dépassement de la limite permise et améliorera la conformité des contributions.

### **Contribution par débits préautorisés en ligne**

Depuis 2011, Élections Québec permet aux donatrices et donateurs de verser leur contribution politique provinciale par débit préautorisé mensuel à partir de leur compte bancaire personnel. Cependant, cette option est peu populaire : à peine 0,6 % des donateurs y recourent.

Les personnes qui veulent utiliser ce mode de versement doivent transmettre un spécimen de chèque et une fiche de contribution imprimée à Élections Québec par la poste. Le processus est donc complexe.

Les représentantes et représentants des partis politiques ont proposé de moderniser et de simplifier la marche à suivre grâce à une solution entièrement numérique. Les donatrices et donateurs pourraient ainsi verser des contributions mensuelles automatisées, ce qui favoriserait l'engagement citoyen et la récurrence des dons.

Depuis le début de l'été 2025, le site Web d'Élections Québec permet aux donatrices et donateurs de s'inscrire en ligne aux prélèvements automatiques par débit préautorisé. Cette fonctionnalité répond aux attentes des partis et améliore l'expérience des donateurs.

## **Gestion des livrets de contribution**

La gestion des livrets de reçus de contribution municipaux a été intégrée dans le système de gestion des contributions des entités politiques en 2025.

Le personnel d'Élections Québec peut ainsi :

- Créer, modifier et chercher des livrets de reçus selon divers critères, comme la municipalité, l'entité politique ou le numéro de livret ;
- Gérer des attributions en lot en automatisant les dates et en conservant l'historique ;
- Consulter les reçus associés à chaque livret et assurer la traçabilité des modifications apportées ;
- Éviter les doublons et les incohérences grâce aux validations effectuées lors de la saisie des contributions ;
- Produire des documents en format CSV portant sur les livrets et sur les reçus, ce qui facilite les suivis et les analyses ;
- Savoir automatiquement qu'une nouvelle entité politique est autorisée afin de lui transmettre rapidement des livrets.

Ce développement informatique a permis de réduire les délais de traitement des demandes de livrets de reçus de contribution et d'améliorer leur traçabilité en toute sécurité, et ce, à temps pour les élections générales municipales de 2025.

## **Formulaire Web pour transmettre les avis d'intention des tiers**

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral*, Élections Québec devait tenir compte des nouvelles dispositions visant les tiers qui souhaitent diffuser de la publicité préélectorale partisane, qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces dispositions favorisent la divulgation des dépenses de publicité partisane des tiers durant la période préélectorale. Tout tiers qui prévoit diffuser de la publicité partisane d'une valeur totale supérieure à 1 000 \$ en période préélectorale doit produire un avis d'intention auprès du directeur général des élections avant de diffuser la publicité. Cet avis doit contenir des renseignements précis sur l'identité du tiers, sur sa répondante ou son répondant ou sur son principal dirigeant.

Élections Québec a créé un formulaire Web afin de faciliter cette démarche et d'assurer le respect des exigences légales. Ce formulaire permet aux tiers de soumettre leur avis d'intention en ligne de manière sécurisée en respectant la *Loi électorale*.

## **Protection des élus et retrait des codes postaux du registre des donatrices et donateurs**

Afin de mieux protéger les élus municipaux et de préserver l'intégrité du processus démocratique, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*.

Cette loi permet aux élues et aux élus de refuser de diffuser leurs renseignements personnels dans plusieurs documents électoraux. Dans ce contexte, leur code postal personnel est remplacé par celui de l'hôtel de ville dans les publications du directeur général des élections liées aux contributions politiques.

Cette mesure s'appliquera aussi au palier électoral provincial dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, avec l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral*.





# Perspectives

## pour l'année 2026

### Préparation des élections générales provinciales

Les élections générales provinciales de 2026 permettront d'élire les 125 députés et députés de l'Assemblée nationale. Ce seront les troisièmes élections générales tenues à date fixe au Québec.

En prévision de cet événement, Élections Québec a amorcé les travaux préparatoires, qui se poursuivront jusqu'au décret. L'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral* entraîne des modifications importantes en matière de financement politique et de contrôle des dépenses. La documentation destinée à nos clientèles sera mise à jour en conséquence et améliorée afin d'en faciliter la compréhension.

Depuis l'instauration des élections à date fixe, Élections Québec porte une attention particulière à l'évolution des pratiques liées aux dépenses préélectorales. Les nouvelles dispositions législatives améliorent la reddition de comptes des entités politiques et contribuent à accroître la transparence des activités de financement et de publicité à l'approche des élections.

### Dépenses de publicité partisane préélectorale des tiers

De nouvelles dispositions législatives visent les dépenses de publicité partisane effectuées par des tiers en période préélectorale, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année où se tiennent des élections générales. Ce régime entre en vigueur pour la première fois en 2026.

Élections Québec a préparé la documentation requise et créé une plateforme sécurisée permettant aux tiers de déposer leur avis d'intention. Ces tiers devront ensuite transmettre un bilan de leurs dépenses préélectorales partisans au directeur général des élections à l'issue des élections générales. Les documents et les outils liés à cette modification ont été rendus publics au début de l'année 2026 dans le site Web d'Élections Québec.

## **Dépenses préélectorales des partis politiques**

Élections Québec a entrepris les travaux nécessaires à l'encadrement des nouvelles obligations des partis politiques au cours de la période préélectorale, qui commence le 1<sup>er</sup> juillet de l'année des élections générales. Ces travaux se poursuivront en 2026 et ils permettront d'assurer la reddition de comptes attendue par la suite.

## **Veille des mutations organisationnelles chez les partis politiques**

Au cours des trois dernières années, les partis politiques ont adopté une structure plus centralisée, notamment en fermant de nombreuses instances locales et régionales. Ces fermetures modifient la dynamique interne des partis et entraînent de nouveaux défis. Élections Québec compte effectuer une veille pour connaître les répercussions de l'absence de structures locales assurant le contrôle de la conformité des règles liées au financement politique. Cette veille permettra à l'institution d'améliorer son offre de service, de prévoir des contrôles compensatoires et, au besoin, de soumettre des recommandations adaptées à la réalité des partis concernés.

## **Projets informatiques**

Élections Québec poursuivra les travaux liés à la modernisation de ses services. Ces travaux permettront aux entités politiques de produire leurs rapports de dépenses électorales par voie électronique, avec les pièces justificatives requises, en respectant la structure actuelle de présentation des rapports. Cette option sera disponible dès les élections générales provinciales de 2026.

Ce changement permettra d'offrir des services mieux adaptés aux besoins des intervenants politiques. Élections Québec pourra accompagner les acteurs visés et s'assurer du bon déroulement de cette transition.

## **Autres événements prévus en 2026**

Trois autres événements provinciaux généreront des travaux en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales : l'élection partielle dans la circonscription de Chicoutimi, le 23 février 2026 ; et les campagnes à la direction annoncées au Parti libéral du Québec et à la Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault.

## Conclusion

L'ampleur et la complexité des travaux liés au financement politique se confirment d'une année à l'autre. Les équipes qui en sont responsables mobilisent leurs efforts pour assurer le respect des règles dans un souci d'exemplarité. La diversité des événements survenus en cours d'année et la tenue simultanée de nombreux chantiers rappellent que les responsabilités associées au financement politique s'inscrivent dans un cycle continu exigeant rigueur, constance et coordination.

En plus de mener ses activités courantes, liées à l'autorisation des entités politiques, au traitement des contributions, à la gestion du financement public, à la vérification des rapports et à l'accompagnement des intervenants, Élections Québec a accompli des progrès significatifs en 2025. En mettant à jour ses outils, en modernisant ses processus administratifs, en améliorant ses plateformes numériques et en adaptant sa documentation en fonction des modifications législatives, elle a amélioré la qualité, l'efficacité et la cohérence de ses pratiques. Ces avancées témoignent de l'engagement de l'institution à soutenir les acteurs politiques dans un cadre conforme, transparent et évolutif.

Les travaux réalisés dans le contexte des élections générales municipales, des élections partielles aux divers paliers électoraux et des campagnes à la direction ont également permis de mieux documenter l'évolution des pratiques des entités politiques ainsi que les défis émergents en matière de conformité. Les vérifications et les examens menés à la suite de ces événements mettent en évidence l'importance de la reddition de comptes et de l'intégrité du système de financement politique.

L'année 2026 s'annonce tout aussi dense que la précédente. La mise en œuvre progressive des dispositions prévues par la *Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral*, la préparation des élections générales provinciales, l'encadrement accru des dépenses préélectorales ainsi que la poursuite des travaux de modernisation numérique solliciteront l'ensemble de l'institution. Les activités de formation destinées aux différents intervenants politiques permettront à chaque acteur de bien comprendre ses responsabilités.

Dans ce contexte, l'engagement, l'expertise et la collaboration du personnel d'Élections Québec constituent des leviers essentiels qui l'aident à garantir un financement politique transparent, équitable et rigoureusement encadré au sein de la démocratie québécoise.